



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALLIER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°RAA82-2016-012

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2016

Sommaire

03_CHSI_Centre Hospitalié Spécialisé d'Ainay

- RAA82-2016-04-06-001 - Avis concours - Conducteur Ambulancier (1 page) Page 4
RAA82-2016-04-06-002 - Avis concours - OPQ (1 page) Page 6

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier

- RAA82-2016-04-01-003 - Décision DDFIP n° 1024 bis/2016 du 1er avril 2016 portant délégations de signature générales et spéciales (9 pages) Page 8
RAA82-2016-04-01-004 - Décision DDFIP n°1025 bis/2016 du 1er avril 2016 portant délégations de signature en matière domaniale (2 pages) Page 18
RAA82-2016-04-01-002 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts au 1er avril 2016 (2 pages) Page 21

03_DSSEN_Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

- RAA82-2016-04-12-001 - extrait de l'arrêté n°1162 bis 2016 du 12 avril 2016 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de recettes et dépenses imputées (1 page) Page 24

03_Préf_Préfecture de l'Allier

- RAA82-2016-04-13-001 - Arrêté n°1163/2016 du 13 avril 2016 portant modification de la composition des membres de la Commission Départementale des Objets Mobiliers (1 page) Page 26
RAA82-2016-04-07-002 - Extrait arrêté n° 101-2016 du 07 avril 2016 relatif aux élections complémentaires de St Bonnet de Rochefort (2 pages) Page 28
RAA82-2016-04-13-002 - extrait de l'arrêté n°1164/2016 du 13 avril 2016 fixant le nombre et la répartition des membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Allier (2 pages) Page 31
RAA82-2016-04-13-003 - extrait de l'arrêté n°1165/2016 du 13 avril 2016 fixant le nombre et la répartition des délégués consulaires de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Allier (1 page) Page 34
RAA82-2016-04-14-001 - extrait de l'arrêté n°1177 du 14 avril 2016 portant suppression de la régie de recettes instituée auprès de la police municipale d'AVERMES (1 page) Page 36
RAA82-2016-04-14-002 - extrait de l'arrêté n°1178 du 14 avril 2016 portant suppression de la régie de recettes instituée auprès de la police municipale de COSNE D'ALLIER (1 page) Page 38
RAA82-2016-04-14-003 - extrait de l'arrêté n°1179 du 14 avril 2016 portant suppression de la régie de recettes instituée auprès du garde champêtre de la commune de HERISSON (1 page) Page 40
RAA82-2016-04-14-004 - extrait de l'arrêté n°1180 du 14 avril 2016 portant suppression de la régie de recettes instituée auprès de la police municipale de LAPALISSE (1 page) Page 42

RAA82-2016-03-25-001 - Extrait de l'arrêté n°939/2016 du 25 mars 2016 portant agrément en tant qu'installateur de dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique (1 page)	Page 44
RAA82-2016-04-08-001 - Extrait de l'arrêté n° 1142/2016 du 8 avril 2016 modifiant l'arrêté n° 2245/2015 du 14 septembre 2015 portant sur la composition nominative de la commission locale d'action sociale (1 page)	Page 46
RAA82-2016-04-05-001 - Extrait de l'arrêté N°1048/ 2016 en date du 05 avril 2016 Élection municipale complémentaire – commune de TAXAT-SENAT (2 pages)	Page 48

03_CHSI_Centre Hospitalié Spécialisé d'Ainay

RAA82-2016-04-06-001

Avis concours - Conducteur Ambulancier

Le 06 avril 2016

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES

En application du décret n° 91.45 modifié portant statut particulier des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière, le Centre Hospitalier Spécialisé d'Ainay le Château (Allier), recrute par voie de **concours sur titres, un (1) Conducteur Ambulancier.**

Le concours est ouvert aux candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Ambulancier mentionné à l'Article R.4383-17 du Code de la Santé Publique et justifiant des permis de conduire B et C ou D.

Les candidatures doivent être **adressées** à :

Centre Hospitalier Spécialisé
Secrétariat D. R .H. - Concours Conducteur Ambulancier
6 bis rue du Pavé - 03360 AINAY LE CHATEAU,

**dans un délai d'un mois au plus tard à compter de la date de publication
du présent avis sur le site Internet de l'A. R .S. soit le 06 mai 2016**

Les pièces à fournir sont :

- Une lettre de motivation
- Un Curriculum Vitae détaillé
- La Copie des diplômes

Tous renseignements concernant la constitution du dossier peuvent être obtenus auprès de l'Etablissement en téléphonant au **04 70 02 26 12.**



Le Directeur

Le Directeur Jean Claude LARDY

03_CHSI_Centre Hospitalié Spécialisé d'Ainay

RAA82-2016-04-06-002

Avis concours - OPQ

Le 06 mai 2016

AVIS DE CONCOURS SUR TITRES

En application du décret n° 91.45 modifié portant statut particulier des personnels ouvriers, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la Fonction Publique Hospitalière, le Centre Hospitalier Spécialisé d'Ainay le Château (Allier), recrute par voie de **concours sur titres, Cinq (5) Ouvriers Professionnels Qualifiés.**

Le concours est ouvert aux candidats titulaires, soit d'un Diplôme de Niveau V ou d'une Qualification reconnue équivalente, soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrées dans une ou plusieurs spécialités, soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007.196 relatif aux équivalences requises pour se présenter au concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique, soit d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le Ministère chargé de la Santé.

Les candidatures doivent être **adressées** à :

Centre Hospitalier Spécialisé
Secrétariat D. R. .H. - Concours O. P. Q.
6 bis rue du Pavé - 03360 AINAY LE CHATEAU,

**dans un délai d'un mois au plus tard à compter de la date de publication
du présent avis sur le site Internet de l'A. R. .S. soit le 06 mai 2016**

Les pièces à fournir sont :

- Une lettre de motivation
- Un Curriculum Vitae détaillé
- La Copie des diplômes

Tous renseignements concernant la constitution du dossier peuvent être obtenus auprès de l'Etablissement en téléphonant au **04 70 02 26 12.**



Le Directeur

Jean Claude LARDY

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

RAA82-2016-04-01-003

Décision DDFIP n° 1024 bis/2016 du 1er avril 2016
portant délégations de signature générales et spéciales

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE L'ALLIER
9, avenue Victor Hugo
BP 81609
03016 MOULINS cedex
TELEPHONE : 04.70.35.12.35
MEL : ddvip03@dgfip.finances.gouv.fr

Décision DDFIP n° 1024 bis/2016 du 1^{er} avril 2016 portant délégations de signature

L'Administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de l'Allier

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des finances publiques de l'Allier ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de Mme Marie-Jeanne GUILLE, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 12 mars 2015 fixant au 16 mars 2015 la date d'installation de Mme Marie-Jeanne GUILLE dans les fonctions de directrice départementale des finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision de Mme Marie-Jeanne GUILLE, directrice départementale des finances publiques de l'Allier, portant délégations de signature générales et spéciales en date du 1^{er} mars 2016 ;

Décide :

Article 1- Sont exclus du champ des présentes délégations les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- la mise en débit des comptes directs du Trésor et des régisseurs du secteur public local ;
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- l'autorisation de recouvrement contentieux par voie de vente mobilière et immobilière ;

- l'assignation en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- l'assignation en justice des dirigeants de société ;
- la signature du compte de gestion ;
- le sursis de versement et le refus de sursis de versement ;
- l'engagement des poursuites pénales pour infractions fiscales.

Article 2- De même, sont exclus du champ d'application de ces délégations les actes et décisions relevant des domaines suivants qui font l'objet de délégations particulières :

- la fonction d'ordonnateur secondaire (engagement – liquidation – certification du service fait – exécution du BOP DDFiP 03) ;
- la gestion des personnels ;
- l'envoi des états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales ;
- l'homologation des rôles ;
- le contentieux et le gracieux en matière fiscale ;
- le domaine ;
- la fonction de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Article 3- Délégation générale de signature est donnée à :

- M. François BARRAS, administrateur des finances publiques, directeur adjoint ;
- M. Philippe GUECTIER, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle pilotage et ressources ;
- M. Guillaume JOURDAS, administrateur des finances publiques adjoint, directeur du pôle gestion fiscale ;
- Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable départementale risques et audit ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, effectuer des déclarations de créances et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées aux articles 1 et 2.

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 4- Délégation générale est donnée à :

- Mme Nathalie LAMUGNIERE, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle gestion publique ;

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, effectuer des déclarations de créances et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées aux articles 1 et 2.

Article 5 - Délégations spéciales de signature sont données à :

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES	
<ul style="list-style-type: none"> • M. Claude VILLARD, inspecteur principal des finances publiques, adjoint au directeur du pôle pilotage et ressources, responsable de la division stratégie, contrôle de gestion, qualité de service / budget-immobilier-logistique • Mme Céline POTERON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe au directeur du pôle pilotage et ressources, responsable de la division gestion des ressources humaines et formation professionnelle 	reçoivent délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature
<u>Division Gestion des ressources humaines et Formation professionnelle</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Catherine PRISSETTE, inspectrice des finances publiques, Chef du service ressources humaines 	reçoit délégation pour signer toutes les affaires relevant de sa mission
<u>Division Stratégie, contrôle de gestion, qualité de service – Budget, immobilier, logistique</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Sandrine MENAGE, inspectrice des finances publiques, Responsable de la cellule études – structures – emplois – contrôle de gestion et qualité de service – TOPAD – Moyens de renfort 	reçoit délégation pour signer toutes les affaires relevant de sa mission
<ul style="list-style-type: none"> • M. David LAMUGNIERE, inspecteur des finances publiques, Chef du service budget, immobilier, logistique 	reçoit délégation pour signer toutes les affaires relevant de sa mission
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Nathalie MEJASSOL, contrôleur principale des finances publiques, Assistante de prévention / responsable sécurité / correspondante handicap locale 	reçoit délégation pour signer toutes les affaires relevant de sa mission

POLE GESTION FISCALE	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Geneviève GARNIER, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au directeur du pôle gestion fiscale, responsable de la division contrôle fiscal – affaires juridiques – conciliateur • Mme Sandrine CHALAYE-LEVY, inspectrice principale des finances publiques, adjointe au directeur du pôle gestion fiscale, responsable de la division gestion des missions fiscales et foncières • M. Eric BONITHON, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint au directeur du pôle gestion fiscale, responsable de la division gestion des missions fiscales et foncières 	reçoivent délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature
<u>Division Gestion des missions fiscales et foncières</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Jacqueline COGNET, inspectrice des finances publiques • Mme Virginie IGIER, inspectrice des finances publiques • M. Thomas AUDOLY, inspecteur des finances publiques • M. Eric MARGOLLE, inspecteur des finances publiques <p>Cellule d'aide au recouvrement forcé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Colette RIBOULET, inspectrice des finances publiques, Responsable du service fiscalité personnelle et patrimoniale – Missions foncières 	reçoivent délégation pour signer toutes les affaires relevant de leur mission
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Laurence TAUVERON, inspectrice des finances publiques, chargée des poursuites • M. Patrick MATHIEU, inspecteur des finances publiques, chargé des poursuites 	reçoivent délégation pour signer toutes les affaires relevant de leur mission
<u>Division Contrôle fiscal, affaires juridiques et conciliateur</u>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Nathalie GAUMY, inspectrice des finances publiques, Chef du service contrôle fiscal 	En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Geneviève GARNIER, reçoit la même délégation pour toutes les affaires relevant de sa mission au sein de la division

<ul style="list-style-type: none"> • Mme Valérie CHANUDET, inspectrice des finances publiques • M. Patrick DUFOUR, inspecteur des finances publiques • Mme Karine IZANS-MASSON, inspectrice des finances publiques • Mme Annick VILLARD, inspectrice des finances publiques 	<p>reçoivent délégation pour signer toutes les affaires relevant de leur mission</p>
<ul style="list-style-type: none"> • M. Lionel VIORNEY, contrôleur principal des finances publiques, chargé du contrôle de la contribution à l'audiovisuel public 	<p>reçoit délégation pour signer toutes les affaires relevant de sa mission</p>

POLE GESTION PUBLIQUE

<ul style="list-style-type: none"> • M. Eric MONDUC, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint à la directrice du pôle gestion publique, chargé du portefeuille Produits locaux – Régies – Etablissements publics de santé de la division gestion publique locale • Mme Cécile FROMION, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe à la directrice du pôle gestion publique, chargée du portefeuille Qualité comptable et expertise fiscale et financière de la division gestion publique locale • Mme Edwige NEDELEC, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe à la directrice du pôle gestion publique, chargée du portefeuille Dématérialisation et moyens de paiement de la division gestion publique locale • M. Jean-Luc BOYER, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint à la directrice du pôle gestion publique, responsable de la division gestion publique Etat • M. Patrice MALVAULT, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, chargé de mission 	<p>reçoivent délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature</p>
--	--

Division Gestion publique Locale

<ul style="list-style-type: none"> • M. Christian BOGROS, inspecteur des finances publiques, chargé de la cellule Gestion des collectivités et établissements publics locaux, performance comptable et soutien juridique, correspondant dématérialisation et inventaire • Mme Emmanuelle LAMADON, inspectrice des finances publiques, chargée de mission, missions d'expertise et d'analyses financières et fiscales • Mme Julie AUDOLY, inspectrice des finances publiques, chargée de mission dématérialisation en charge du contrôle budgétaire et du suivi des produits locaux et des régies • M. Patrick COUTIERE, inspecteur des finances publiques, chargé de mission dématérialisation en charge de la cellule inventaire et du suivi des établissements publics de santé • Mme Delphine ROUILLARD, inspectrice des finances publiques, chargée du service de la fiscalité 	<p>reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs aux attributions de leurs missions</p> <p>En cas d'empêchement de Mme Cécile FROMION, M. Christian BOGROS reçoit délégation de signature pour signer les comptes de gestion sur chiffres des collectivités et établissements publics locaux ainsi que les états annexes.</p>
--	--

<p>directe locale et des analyses fiscales</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Ivan ROCHE, inspecteur des finances publiques, chargé de mission, missions d'expertise et d'analyse financières et fiscales • M. Alexis BLANCHON, inspecteur des finances publiques, chargé de l'action économique et chargé de missions d'expertise et d'analyse financières et fiscales • Mme Marie-Hélène MAGNET, inspectrice des finances publiques, chargée du service Moyens de paiement et dépôts de fonds au trésor, chargé de clientèle Caisse des dépôts et consignations 	<p>Pour les activités liées à la Caisse des dépôts et consignations, cette délégation s'exerce, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière de Mme Marie-Jeanne GUILLE dans le cadre de ses fonctions de préposé de la Caisse des dépôts et consignations.</p>
<p><u>Division Gestion publique Etat</u></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Jessica DE POURCQ, inspectrice des finances publiques, Chef du service comptabilité de la dépense et des recettes de l'Etat, des amendes et produits divers 	<p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs aux attributions de ses missions. Elle reçoit en outre délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Catherine NARCY, inspectrice des finances publiques, Chef du service Domaine • M. Philippe BERTRAND, inspecteur des finances publiques, 	<p>reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs aux attributions de leur mission.</p>

MISSIONS RATTACHEES	
Mission départementale Risques et Audit	
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Marie-Jeanne GUILLERAUT-COLAS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable départemental Risques et Audit 	reçoit délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa mission.
<ul style="list-style-type: none"> • Mme Audrey LAMBERT, inspectrice des finances publiques, responsable de la cellule qualité comptable (CQC) 	reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, documents courants, attestations et déclarations relatifs à la CQC
<ul style="list-style-type: none"> • M. Nicolas RAY, inspecteur principal des finances publiques • Mme Anne PETREAU, inspectrice principale des finances publiques 	<p>reçoivent délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission d'audit, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature.</p> <p>Y compris concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre du processus d'audit. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponse des audités ; - la signature des procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables non centralisateurs, d'agents comptables et de régisseurs.
Mission politique immobilière de l'Etat	
<ul style="list-style-type: none"> • M. Jean-Luc BOYER, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable de la mission de pilotage de la politique immobilière de l'Etat 	reçoit délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa mission.
Cellule Communication-Coordination	
<ul style="list-style-type: none"> • M. Philippe GUECTIER, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la cellule communication-coordination 	reçoit délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de sa mission.

Article 6 – La présente décision prend effet le 1^{er} avril 2016. Elle annule les décisions prises antérieurement. Elle sera publiée au Recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

Fait à Moulins, le 1^{er} avril 2016

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de l'Allier

Signé

Marie-Jeanne GUILLE

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

RAA82-2016-04-01-004

Décision DDFIP n°1025 bis/2016 du 1er avril 2016 portant
délégations de signature en matière domaniale

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER

9, avenue Victor Hugo

BP 81609

03016 MOULINS CEDEX

TELEPHONE : 04.70.35.12.35

MEL : ddfip03@dgfip.finances.gouv.fr

Décision DDFIP n°1025 bis/2016 du 1er avril 2016 portant délégations de signature

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de l'Allier

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 10 mars 2015 portant nomination de Mme Marie-Jeanne GUILLE, administratrice générale des finances publiques en qualité de directrice départementale des finances publiques de l'Allier ;

Arrête :

Article 1- Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie LAMUGNIERE, administratrice des finances publiques adjointe ou, en cas d'empêchement, à M. Jean-Luc BOYER, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 2- Délégation de signature est donnée à M. BERTRAND Philippe, inspecteur évaluateur des finances publiques, pour signer les évaluations inférieures à 225 000 € en valeur vénale et 30 000 € en valeur locative.

Article 3- Le présent arrêté annule et remplace la décision du 1^{er} septembre 2015.

Article 4- Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Allier.

Fait à Moulins, le 1^{er} avril 2016

L'administratrice générale des Finances publiques,
Directrice départementale des Finances publiques de l'Allier

Signé

Marie-Jeanne GUILLE

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques de l'Allier

RAA82-2016-04-01-002

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de
l'article 408 de l'annexe II au code
général des impôts au 1er avril 2016

Direction départementale des Finances publiques de l'Allier

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts au 1^{er} avril 2016

Nom - Prénom	Responsables des services
	<u>Service des impôts des particuliers :</u>
Mme BEAUMONT Catherine	MONTLUCON
M. DESCHAMPS Christophe	MOULINS
Mme POUZERATTE Mireille	VICHY
	<u>Service des impôts des entreprises :</u>
M. RIVA Jacques	MONTLUCON
M. DAMONT Jean-Pierre	MOULINS
Mme KACZMARECK Nicole	VICHY
	<u>Service de la publicité foncière :</u>
M. ZENTKOWSKI Pascal	MONTLUCON
M. BARON Régis	MOULINS
M. BARIDA Fabrice	CUSSET 1
Mme DELAGE Carole	CUSSET 2
	<u>Services à compétence départementale :</u>
M. DRURE Jean-Pascal	Pôle Contrôle expertise
Mme MAZEYRAT-PASQUIER Véronique	Pôle de Recouvrement spécialisé
Mme GARNIER Geneviève	Brigade Départementale de vérification (intérim)
Mme GIRAUDAT Laurence	Service de Fiscalité immobilière
	<u>Centre des impôts fonciers départemental :</u>
M. ROUILLERIS Ludovic	PTGC
Mme CAPON Virginie	PELP

Nom - Prénom	Responsables des services
	Trésorerie :
Mme SALAT Hélène	BOURBON-L'ARCHAMBAULT
Mme PELLETIER Josiane	CERILLY-AINAY-LE-CHATEAU
M. BERNARD Ludovic	COMMENTRY
M. ORARD Guy	DOMPIERRE-SUR-BESBRE
M. ROUSSERIE Michel	GANNAT
M. DUONG Ho	HERISSON
Mme ROMAINE Françoise	HURIEL-COURCAIS
Mme DALLOZ Véronique	LAPALISSE
Mme PELLETIER Josiane	LURCY-LEVIS (intérim)
Mme BOUSSIQUAULT Isabelle	(LE) MAYET-DE-MONTAGNE
M. BIGOT Jean-Christophe	(LE) MONTET
Mme DEBORDES Nathalie	MONTMARAULT
Mme DESNOS Catherine	SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE
M. REAU Michel	VARENNES-SUR-ALLIER

03_DSDEN_Direction des Services Départementaux de
l'Education Nationale

RAA82-2016-04-12-001

extrait de l'arrêté n1162 bis 2016 du 12 avril 2016 portant
subdélégation de signature pour l'ordonnancement
secondaire de recettes et dépenses imputées

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ALLIER

Extrait de l'arrêté n° 1162 bis/2016 du 12 avril 2016 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire de recettes et dépenses imputées au titre du Ministère de l'Education Nationale

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie DERRIAZ, subdélégation de signature est donné aux personnes ci-dessus désignées à l'effet de signer les actes énumérés à l'arrêté préfectoral n° 1696-2015 du 30 juin 2015.

Monsieur Karim BENHARA, Secrétaire Général à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Karim BENHARA:

Madame Hadda BELHADJ, chef de la Division des Affaires Générales Intérieures et de la Règlementation.

Madame Céline BONNET, SAENES à la Division des Affaires Générales Intérieures et de la Règlementation.

Article 2 : Monsieur le Directeur départemental des finances publiques de l'Allier et Monsieur le Secrétaire Général de la DSDEN de l'Allier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Moulins, le 12 avril 2016

L'Inspectrice d'Académie,

SIGNÉ

Annie DERRIAZ

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-13-001

Arrêté n°1163/2016 du 13 avril 2016 portant modification
de la composition des membres de la Commission
Départementale des Objets Mobiliers

ARRETE n° 1163 /2016

**Portant modification de la composition des membres
de la Commission Départementale des Objets Mobiliers**

Le Préfet de l'Allier,

L'article 1er de l'arrêté 2397 du 2 octobre 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

B – les membres désignés

Le conservateur de musée ou son suppléant

Titulaire : Mme LEYOUDEC, Conservatrice du Musée Anne de Beaujeu et Maison Mantin

Suppléant : M. BOURGOUGNON, conservateur du Musée des Musiques Populaires de Montluçon

Article 2 : Les autres dispositions de l'article 1 ainsi que les autres articles de l'arrêté 2397 du 2 octobre 2014 et de l'arrêté modificatif 1581 du 16 juin 2015 restent inchangés.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

A Moulins, le 13 avril 2016

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général,

SIGNÉ

David-Anthony DELAVOËT

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-07-002

Extrait arrêté n° 101-2016 du 07 avril 2016 relatif aux élections complémentaires de St Bonnet de Rochefort

- Extrait de l'arrêté n° 101/2016 du 07 avril 2016 relatif aux élections complémentaires de Saint-Bonnet-de-Rochefort

Article 1^{er} : Les électeurs et électrices de la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort sont convoqués **le dimanche 29 mai 2016** pour procéder à l'élection de **un conseiller municipal**.

Il sera procédé, éventuellement, à un second tour de scrutin **le dimanche 05 juin 2016**.

Les déclarations de candidature devront obligatoirement être déposées à la sous-préfecture de Vichy - 17, rue d'Alquié – 03200 VICHY

Pour le premier tour de scrutin :

Du lundi 09 mai au jeudi 12 mai 2016 - 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Dans l'éventualité d'un second tour :

Du lundi 30 mai au mardi 31 mai 2016 - 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Les candidats non élus au 1^{er} tour seront automatiquement candidats au 2nd tour. Les candidats qui ne se seraient pas présentés au 1^{er} tour ne pourront déposer leur candidature pour le 2nd tour que si le nombre de candidats présents au 1^{er} tour est inférieur aux huit sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Le mode de scrutin applicable est celui défini pour les communes de moins de 1 000 habitants aux articles L. 252 et L. 253 du code électoral susvisés :

- les membres du conseil municipal sont élus au scrutin majoritaire,
- nul n'est élu au 1^{er} tour de scrutin s'il n'a réuni simultanément la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits,
- au 2^{ème} tour, l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés.

Les enveloppes de vote utilisées pour ce scrutin seront de couleur orange.

Article 2 : La campagne électorale sera ouverte **du lundi 16 mai 2016 au samedi 28 mai 2016 à minuit** pour le 1^{er} tour, et **du lundi 30 mai 2016 au samedi 04 juin 2016 à minuit** pour le second tour.

Article 3 : Pour cette élection, il sera fait usage de la liste électorale close le 29 février 2016, éventuellement modifiée jusqu'au jour du scrutin par décision du Juge du Tribunal d'Instance ou notification de l'INSEE.

Article 4 : Les électeurs se réuniront dans le bureau de vote institué par l'arrêté préfectoral susvisé. Le scrutin ne durera qu'un jour. **Il sera ouvert à 8 h et clos à 18 h le jour du scrutin.**

Article 5 : Dépouillement – Proclamation des résultats.

Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin. Dès la fin du dépouillement, le procès-verbal des opérations électorales sera rédigé par le secrétaire dans la salle de vote, en présence des électeurs s'y trouvant.

Il sera établi en deux exemplaires et signé de tous les membres du bureau de vote. Les délégués des candidats en présence seront obligatoirement invités à contresigner les deux exemplaires du procès-verbal.

Dès l'établissement du procès-verbal, le résultat sera proclamé en public par le président du bureau de vote et affiché en toutes lettres par ses soins dans la salle de vote.

Un exemplaire du procès-verbal sera transmis à la Préfecture, accompagné des pièces annexes et de la liste d'émargement.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux emplacements habituels dans la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort **au plus tard le samedi 14 mai 2016**. Un extrait sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 7 : Le suppléant du maire de Saint-Bonnet-de-Rochefort et le président du bureau de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vichy, le 07 avril 2016

le sous-préfet,

signé

Jean ALMAZAN

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-13-002

extrait de l'arrêté n°1164/2016 du 13 avril 2016 fixant le
nombre et la répartition des membres de la chambre de
commerce et d'industrie territoriale de l'Allier

Mission Interministérielle de Coordination
Questions économiques et appui aux entreprises

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1164/2016
en date du 13 avril 2016
fixant le nombre et la répartition des membres
de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Allier

Article 1 : Le nombre de membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Allier est fixé à 36.

Article 2 : Ces 36 membres sont répartis entre catégories et sous-catégories ainsi que par délégation, de la manière suivante :

1-Catégorie Commerce : 12		sous-catégorie 1 (0 à 9 salariés) :	6
		sous-catégorie 2 (10 salariés et plus) :	6
1-1 Délégation de Moulins :	4		
sous-catégorie 1 :	2		
sous-catégorie 2 :	2		
1-2 Délégation de Montluçon :	4		
sous-catégorie 1 :	2		
sous-catégorie 2 :	2		
1-3 Délégation de Vichy :	4		
sous-catégorie 1 :	2		
sous-catégorie 2 :	2		
2-Catégorie Industrie : 12		sous-catégorie 1 (0 à 49 salariés) :	6
		sous-catégorie 2 (50 salariés et plus) :	6
2-1 Délégation de Moulins :	4		
sous-catégorie 1 :	2		
s sous-catégorie 2 :	2		
2-2 Délégation de Montluçon :	4		
sous-catégorie 1 :	2		
sous-catégorie 2 :	2		
2-3 Délégation de Vichy :	4		
sous-catégorie 1 :	2		
sous-catégorie 2 :	2		
3-Catégorie Services : 12		sous-catégorie 1 (0 à 9 salariés) :	6
		sous-catégorie 2 (10 salariés et plus) :	6
3-1 Délégation de Moulins :	4		
sous-catégorie 1 :	2		
sous-catégorie 2 :	2		
3-2 Délégation de Montluçon :	4		
sous-catégorie 1 :	2		
sous-catégorie 2 :	2		
3-3 Délégation de Vichy :	4		
sous-catégorie 1 :	2		
sous-catégorie 2 :	2		

Article 3 : Les arrêtés préfectoraux n° 2616/2010 et n° 2618/2010 en date du 1^{er} septembre 2010 sont abrogés.

Article 4 : M. le secrétaire général de la Préfecture de l'Allier, M. le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Moulins-Vichy, M. le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Montluçon-Gannat Portes d'Auvergne, M. le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Allier, M. le sous-préfet de Montluçon, M. le sous-préfet de Vichy, M. le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

Signé Le Préfet, Arnaud COCHET

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-13-003

extrait de l'arrêté n°1165/2016 du 13 avril 2016 fixant le
nombre et la répartition des délégués consulaires de la
chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Allier

**Mission Interministérielle de Coordination
Questions économiques et appui aux entreprises**

**Extrait de l'arrêté préfectoral n° 1165/2016
en date du 13 avril 2016
fixant le nombre et la répartition des délégués consulaires
de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Allier**

Article 1 : Le nombre des délégués consulaires de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Allier est fixé à 288.

Article 2 : Leur répartition entre catégories et par ressort de tribunal de commerce se présente ainsi qu'il suit :

Tribunal de commerce de Cusset : 192 délégués

Catégorie Commerce : 61
Catégorie Industrie : 70
Catégorie Services : 61

Tribunal de commerce de Montluçon : 96 délégués

Catégorie Commerce : 31
Catégorie Industrie : 34
Catégorie Services : 31

Article 3 : Les arrêtés préfectoraux n° 2617/2010 et n° 2619/2010 en date du 1^{er} septembre 2010 sont abrogés.

Article 4 : M. le secrétaire général de la Préfecture de l'Allier, M. le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Moulins-Vichy, M. le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Montluçon-Gannat Portes d'Auvergne, M. le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Allier, M. le sous-préfet de Montluçon, M. le sous-préfet de Vichy, M. le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

Signé Le Préfet, Arnaud COCHET

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-14-001

extrait de l'arrêté n°1177 du 14 avril 2016 portant
suppression de la régie de recettes instituée auprès de la
police municipale d'AVERMES

PREFECTURE
DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n° 1177/2016 du 14 avril 2016 portant suppression de la régie de recettes instituée auprès la police municipale de la commune d'AVERMES.

ARTICLE 1^{er} : La régie de recettes instituée auprès de la police municipale de la commune d'AVERMES est supprimée à compter du 25 avril 2016.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture et la Directrice Départementale des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à MOULINS, le 14 avril 2016

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général par intérim,
Le Sous-préfet de Montluçon

SIGNÉ

Eddie BOUTTERA

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-14-002

extrait de l'arrêté n°1178 du 14 avril 2016 portant
suppression de la régie de recettes instituée auprès de la
police municipale de COSNE D'ALLIER

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n° 1178/2016 du 14 avril 2016 portant suppression de la régie de recettes instituée auprès la police municipale de la commune de COSNE D'ALLIER.

ARTICLE 1^{er} : La régie de recettes instituée auprès de la police municipale de la commune de COSNE D'ALLIER est supprimée à compter du 25 avril 2016.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture et la Directrice Départementale des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à MOULINS, le 14 avril 2016

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général par intérim,
Le Sous-préfet de Montluçon

SIGNÉ

Eddie BOUTTERA

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-14-003

extrait de l'arrêté n°1179 du 14 avril 2016 portant
suppression de la régie de recettes instituée auprès du
garde champêtre de la commune de HERISSON

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n° 1179/2016 du 14 avril 2016 portant suppression de la régie de recettes instituée auprès du garde champêtre de la commune de HERISSON.

ARTICLE 1^{er} : La régie de recettes instituée auprès du garde champêtre de la commune de HERISSON est supprimée à compter du 25 avril 2016.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture et la Directrice Départementale des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à MOULINS, le 14 avril 2016

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général par intérim,
Le Sous-préfet de Montluçon

SIGNÉ

Eddie BOUTTERA

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-14-004

extrait de l'arrêté n°1180 du 14 avril 2016 portant
suppression de la régie de recettes instituée auprès de la
police municipale de LAPALISSE

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Extrait de l'arrêté n° 1180/2016 du 14 avril 2016 portant suppression de la régie de recettes instituée auprès la police municipale de LAPALISSE.

ARTICLE 1^{er} : La régie de recettes instituée auprès de la police municipale de la commune de LAPALISSE est supprimée à compter du 25 avril 2016.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture et la Directrice Départementale des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à MOULINS, le 14 avril 2016

Pour le Préfet,
et par délégation,
Le Secrétaire Général par intérim,
Le Sous-préfet de Montluçon

SIGNÉ

Eddie BOUTTERA

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-03-25-001

Extrait de l'arrêté n°939/2016 du 25 mars 2016 portant
agrément en tant qu'installateur de dispositifs
d'antidémarrage par éthylotest électronique

**Extrait de l'arrêté n° 939/2016 du 25 mars 2016 portant agrément
en tant qu'installateur de dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique**

Article 1^{er} : Autorisation

La société **EUROMASTER FRANCE**, représentée par Monsieur Simon BARTHÉLÉMY, est agréée pour procéder à l'installation des dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique prévus par les textes susvisés dans l'établissement situé au **Parc d'Activité Logistique Sud – ZAC des Gris à TOULON-SUR-ALLIER (03400)**.

Article 2 : Durée

L'agrément est délivré pour une période de **cinq ans** à compter de la date de signature du présent arrêté. Il appartient au titulaire de l'agrément d'en demander le renouvellement trois mois avant sa date d'expiration.

Article 3 : Modifications

Tout fait susceptible de remettre en cause cet agrément doit être communiqué au Préfet.

Cet agrément peut être suspendu ou retiré si le titulaire ne dispose plus d'au moins un collaborateur formé à l'installation de dispositifs d'antidémarrage par éthylotest électronique n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive figurant au bulletin n° 2 de son casier judiciaire pour un délit pour lequel est encourue la peine complémentaire mentionnée au 7° du I de l'article L.234-2 du code de la route, au 11° de l'article 221-8 du code pénal et au 14° de l'article 222-44 du même code.

Cet agrément peut également être suspendu ou retiré si le demandeur n'est plus en mesure de justifier la présentation d'une des pièces prévues pour la constitution du dossier d'agrément.

Article 4 : Voies de recours

Le présent arrêté peut être contesté, en saisissant dans le délai de deux mois à compter de sa notification, soit le Préfet pour un recours gracieux, soit le Ministre de l'intérieur pour un recours hiérarchique, soit le Tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND pour un recours contentieux.

Le recours gracieux ou/et hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente, le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Article 5 : Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs.

Moulins, le 25 mars 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé

David-Anthony DELAVOËT

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-08-001

Extrait de l'arrêté n° 1142/2016 du 8 avril 2016 modifiant
l'arrêté n° 2245/2015 du 14 septembre 2015 portant sur la
composition nominative de la commission locale d'action
sociale

PREFECTURE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ACTION SOCIALE

Extrait de l'arrêté n° 1142/2016 du 8 avril 2016 modifiant l'arrêté n° 2245/2015 du 14 septembre 2015 portant sur la composition nominative de la commission locale d'action sociale

Article 1^{er} - L'article 1^{er} de l'arrêté du 14 septembre 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

1) Membres de droit

- M. Laurent BOULADOUX, Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Allier, membre titulaire

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté restent inchangés.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Allier est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et notifié aux membres de la commission.

Moulins, le 8 avril 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Signé
David-Anthony DELAVOËT

03_Préf_Préfecture de l'Allier

RAA82-2016-04-05-001

Extrait de l'arrêté N°1048/ 2016 en date du 05 avril 2016
Élection municipale complémentaire – commune de
TAXAT-SENAT

Direction de la réglementation
des libertés publiques et des étrangers
Bureau élections, de la réglementation générale
et des procédures d'intérêt public

***Extrait de l'arrêté N°1048/ 2016 en date du 05 avril 2016
Élection municipale complémentaire – commune de TAXAT-SENAT***

Article 1^{er} : Les électeurs et électrices de la commune de TAXAT-SENAT sont convoqués **le dimanche 08 mai 2016** pour procéder à l'élection de **huit conseillers municipaux**.

Il sera procédé, éventuellement, à un second tour de scrutin **le dimanche 15 mai 2016**.

Les déclarations de candidature devront obligatoirement être déposées à la préfecture de Moulins - 2 rue Michel de L'Hospital – 03 000 Moulins.

Pour le premier tour de scrutin :

**Du lundi 18 avril au mercredi 20 avril 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
et le jeudi 21 avril 2016 de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**

Dans l'éventualité d'un second tour :

**Le lundi 9 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
et le mardi 10 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.**

Les candidats non élus au 1^{er} tour seront automatiquement candidats au 2nd tour. Les candidats qui ne se seraient pas présentés au 1^{er} tour ne pourront déposer leur candidature pour le 2nd tour que si le nombre de candidats présents au 1^{er} tour est inférieur aux huit sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Le mode de scrutin applicable est celui défini pour les communes de moins de 1 000 habitants aux articles L. 252 et L. 253 du code électoral susvisés :

- les membres du conseil municipal sont élus au scrutin majoritaire,
- nul n'est élu au 1^{er} tour de scrutin s'il n'a réuni simultanément la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits,
- au 2^{ème} tour, l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés.

Les enveloppes de vote utilisées pour ce scrutin seront de couleur orange.

Article 2 : La campagne électorale sera ouverte **le lundi 25 avril 2016 à zéro heure** et close **le samedi 7 mai 2016 à minuit** pour le 1^{er} tour, et du **lundi 9 mai 2016 à zéro heure** au **samedi 14 mai 2016 à minuit** pour le second tour.

Article 3 : Pour cette élection, il sera fait usage de la liste électorale close le 29 février 2016, éventuellement modifiée jusqu'au jour du scrutin par décision du Juge du Tribunal d'Instance ou notification de l'INSEE.

Article 4 : Les électeurs se réuniront dans le bureau de vote institué par l'arrêté préfectoral susvisé. Le scrutin ne durera qu'un jour. **Il sera ouvert à 8 h et clos à 18 h.**

Article 5 : Dépouillement – Proclamation des résultats.

Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin. Dès la fin du dépouillement, le procès-verbal des opérations électorales sera rédigé par le secrétaire dans la salle de vote, en présence des électeurs s'y trouvant.

Il sera établi en deux exemplaires et signé de tous les membres du bureau de vote. Les délégués des candidats en présence seront obligatoirement invités à contresigner les deux exemplaires du procès-verbal.

Dès l'établissement du procès-verbal, le résultat sera proclamé en public par le président du bureau de vote et affiché en toutes lettres par ses soins dans la salle de vote.

Un exemplaire du procès-verbal sera transmis à la Préfecture, accompagné des pièces annexes et de la liste d'émargement.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux emplacements habituels dans la commune de Taxat-Senat **au plus tard le samedi 23 avril 2016**. Un extrait sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 7 : Le maire de Taxat-Senat et le président du bureau de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le secrétaire général,

signé

David-Anthony DELAVOËT